



Conseil de Gestion pédagogique

Avis de la réunion du 24 juin 2021

PRÉSENTS

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

Membres représentants des professeurs

Lilian CORNELIS
Pierre GORDOWER
Manon LEDUNE
Virginie THIRION
Christian CHÂTEL
Serge GABET

Membre représentant le personnel autre que les professeurs

Nicolas WALBECQ / Taher TRIBAK

Membres représentants des assistants, chargés d'enseignement, de travaux et de programmation

Mohcine ZIAN, Christine GREGOIRE

Membre représentant des organisations syndicales

Michel BOERMANS (C.G.S.P), Frédéric ROULLIER-GALL (S.L.F.P)

Membres représentants des étudiants

Ijou AHOUDIG / Jérôme PAULY
Adèle EVANS
Anaïs MATTENET / Noa KOPEC
Eliot RATINAUD
Ludmilla REUSE

Délégué du Gouvernement

Thierry ZELLER

EXCUSÉ.E.S : Mathilde BEDRUNE, Alexandra BIQUET, Mariana BLANC MOYA, Pathana CHANSAMONE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du CGP en date du 10 juin 2021
2. Audition de Mr Lionel Dutrieux
3. Evaluation Qualité : REC Rapport évaluation continue
4. Capacité d'accueil
5. Groupe de Travail contre les Discriminations : ROI de la Cellule Écoute
6. Avis sur les candidatures du personnel administratif suite à l'appel au moniteur de mars 21
7. Divers

Ouverture de la séance à 12h34



1) APPROBATION DU PROJET DE PV DE LA RÉUNION DU CGP DU 10 JUIN 2021

Le projet de PV de la réunion du CGP du 10 juin est approuvé à l'unanimité des votant.e.s.

2) AUDITION DE Mr LIONEL DUTRIEUX

Introduction par Mr Gross : cette audition fait suite à un rapport partiellement positif sur la manière de servir rédigé par Le Directeur à l'endroit de Mr Dutrieux. Le Directeur explique que ce rapport et l'appréciation de "partiellement favorable" font suite à plusieurs signalements qui lui ont été faits concernant Mr Dutrieux.

L'article 111 du décret du 20/12/2001 prévoit qu'en ce cas, le membre du personnel doit être entendu par le CGP. Il ne s'agit pas pour les membres du CGP d'interroger le rapport et/ou son fondement, mais bien d'être informé.e.s quant à cette situation.

Mr Dutrieux pourra présenter sa réponse, qui sera suivie d'une séance de questions si les membres souhaitent l'une ou l'autre précision.

Mr Dutrieux a fait parvenir au directeur, ce jeudi 24 juin en fin de matinée, une réponse à ce rapport sur la manière de servir. Ce document est transmis aux membres du CGP en séance, pour information. Le Directeur précise les effets du rapport : celui-ci permet la reconduction de Mr Dutrieux pour l'année académique 2021/22 en tant que TDD. L'année prochaine, le rapport devra rendre compte de l'évolution de la situation.

Le Directeur rappelle l'obligation légale des membres du CGP quant à la confidentialité stricte à accordée aux travaux, documents et sujets débattus en son sein.

Au terme de cette audition, le rapport sur la manière de servir et la réponse rédigée par Mr Dutrieux seront transmis à WBE (Wallonie Bruxelles Enseignement), notre pouvoir organisateur.

12h43 - arrivée d'Adèle Evans

12h47 - arrivée de Mr Zeller

13h04 – Audition de Lionel Dutrieux

13h37 sortie de Virginie Thirion

3) ÉVALUATION QUALITÉ : RAPPORT ÉVALUATION CONTINUE

Ce point avait déjà été introduit lors du CGP du 10 juin. Un document avait été transmis aux membres, exposant les modalités de cette évaluation continue, proposée désormais par l'AEQES.

Le projet de rapport à été transmis par mail la veille.

Manon Ledune explique que le document est transmis au CGP pour information, et pour que les membres, si cela leur est possible dans les délais impartis, puissent y apporter toutes améliorations, corrections jugées utiles.

Le document est à la signature de l'agent qualité. L'objectif de ce rapport et du cadre de rédaction est de fournir, en moins de 30 pages, un état des lieux de l'établissement, de l'amélioration de ces programmes et de la culture qualité qu'il met en œuvre au travers de dispositifs et procédures qui lui sont propres.



Manon Ledune explique que les retours sur ce document de 26 pages sont possibles jusqu'au mercredi 30 juin. Les membres du CGP peuvent lui faire part de toute correction, amélioration d'ici au 30 juin, sous la forme qui leur sera la plus adéquate (rendez-vous à l'école, téléphone, visio, mail) ; elle se tient à leur disposition.

4) **CAPACITÉ D'ACCUEIL**

Le Directeur explique que ce point arrive également tard dans l'agenda du CGP car la notion même de capacité d'accueil a été sujette à interprétation au sein des services de la FWB, situation qui a ralenti le traitement de ce point.

Mr Zeller souligne que concernant la capacité d'accueil le cabinet de la Ministre Glatigny a trouvé une solution juridique dans la création d'un cadre spécifique aux ESA sur cette question, historiquement cruciale quant au fondement pédagogique pour les ESA.

La proposition de capacité d'accueil pour l'année académique 2021/2022 est approuvée à l'unanimité des votant.e.s

5) **GROUPE DE TRAVAIL CONTRE LES DISCRIMINATIONS : ROI Cellule Écoute**

Lors du CGP du 10 juin, le projet de ROI de la Cellule Écoute (CE), rédigé à la demande du CGP, a été transmis aux membres. Les membres sont maintenant invité.e.s à faire part de leurs remarques et propositions.

- secret "professionnel" : ne peut s'invoquer s'agissant d'écoutant.e.s non professionnel.le.s
- ajouter le domaine de la danse
- ajouter une mention suivant laquelle toute modification apportée au ROI sera soumise à l'approbation du CGP, sur proposition de la Cellule Écoute
- ajouter que l'assistant.e social.e en est membre de droit
- organigramme : situer la Cellule Écoute dans le service social, et sous la supervision et de la psychologue, pour son fonctionnement et du CGP, pour les aspects de gouvernance
- distinguer la présentation de la CE et de ses membres du ROI
- Préciser les modalités de sa recomposition : Approbation des écoutant.e.x.s annuellement par le CS ou le CGP ? à réfléchir
- Obligation des fonctionnaires : Quid connaissance d'un fait délictueux pour un membre de la CE qui serait fonctionnaire ??? Conflit entre obligations légales de porter à la connaissance du Parquet tout fait de nature à porter atteinte à la loi, et l'engagement moral à la confidentialité. L'assistant.e. sociale et le.la psychologue peuvent faire valoir le secret professionnel, mais pas d'autres employé.e.s qui ne seraient pas des professionnel.le.s
- Question de la parité parmi les membres ?
- Impossible mention de refus d'un certain type d'appelant.e.s : induit un jugement, discriminant.

Conclusion : Une rencontre à organiser à la rentrée entre les membres de la CE et quelques représentant.e.s du CGP pour échanger, positivement, et les aider à améliorer le ROI.

6) **AVIS SUR LES CANDIDATURES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Le Directeur fait part aux membres du CGP du résultat de l'appel au moniteur belge pour les postes administratifs. Trois postes ont été déclarés vacants (voir document en annexe reprenant les candidats).

Pour le poste 01 : la candidature de Mme Marguerite Le Maréchal a été retenue

Pour le poste 02 : la candidature de Mme Gaëlle Beekmans a été retenue



Pour le poste 03 : la candidature de M Antoine Rigaud a été retenue
Les membres du CGP approuvent les candidatures de ces trois personnes.

7) **DIVERS**
Pas de divers

La séance se termine à 14h08

Laurent Gross
Directeur